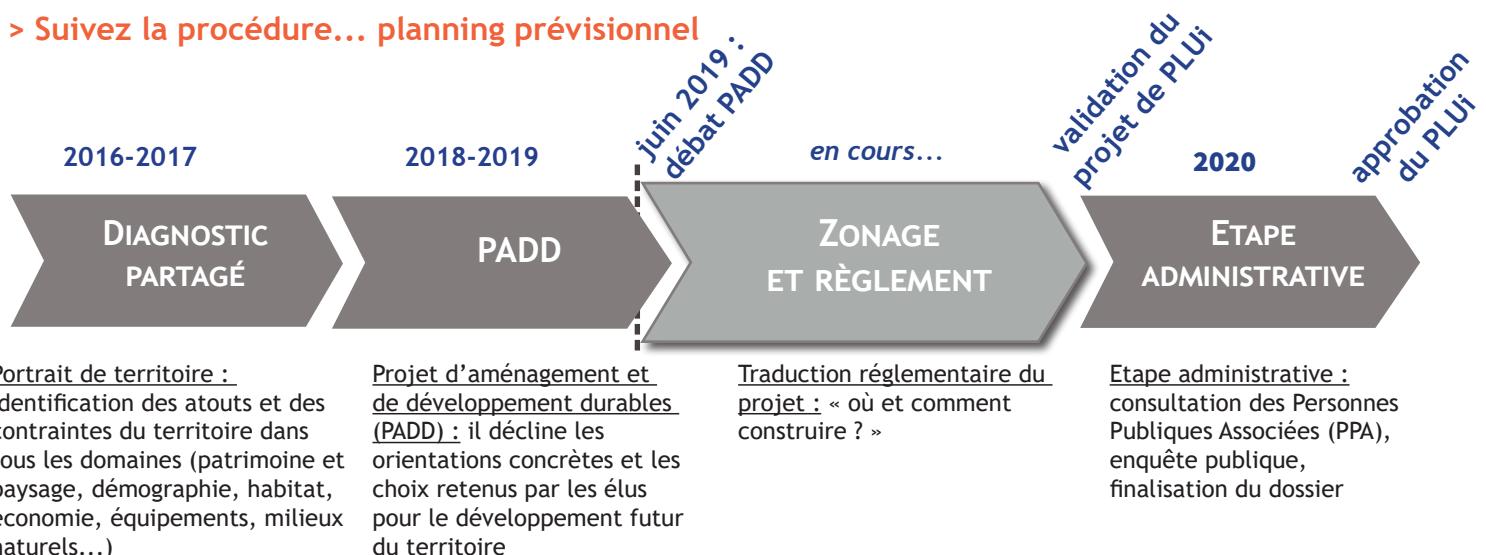


Le retour vers les pentes, ça coule de source !

> Suivez la procédure... planning prévisionnel



RETOUR SUR LES DERNIERS MOIS ÉCOULÉS...

> Une étape importante... le débat sur les orientations générales du PADD

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont fait l'objet d'un débat lors du conseil communautaire du 27 juin 2019, après avoir été présentées lors de réunions avec les Personnes Publiques Associées, l'ensemble des conseillers municipaux des 16 communes et lors d'une réunion publique (photo).



> Le PADD, qu'est-ce que c'est ?

Le PADD est la clef de voûte du PLUi :

- Il expose le projet de développement stratégique du territoire pour les 15 années à venir ; il prend en compte les enjeux territoriaux issus du diagnostic et répond aux principes de développement durable.
- Il est le fruit d'un travail régulier en commission PLUi (composée de 2 élus par commune), des propositions d'un petit groupe de travail d'élus, de nombreux échanges avec les partenaires selon les thématiques abordées (services de l'Etat, Pays de l'Ardèche méridionale, Parc naturel régional, chambres consulaires...). Il s'appuie fortement sur la stratégie paysagère, réalisée avec l'appui d'un bureau d'études courant 2017-2018.
- Il sera le fondement justifiant les choix, mesures, actions et prescriptions qui figureront dans les autres pièces du dossier PLUi.

> L'ambition politique : « Le retour vers les pentes, ça coule de source ! »

Le territoire de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, fortement marqué par la présence de l'eau, se caractérise par son relief, ses vallées encaissées et son fonctionnement multi-polarisé. Les fondements du projet s'appuient sur ces éléments caractéristiques du territoire :

- Un nécessaire retour vers les pentes comme une alternative à la consommation du plat desservi non renouvelable,
- La présence de l'eau comme élément structurant du territoire,
- Le paysage comme une ressource : l'ouverture des paysages comme condition essentielle pour habiter le territoire et le rendre attractif,
- L'optimisation du bâti existant (habitat, équipements, activités économiques) comme un préalable à tout aménagement.

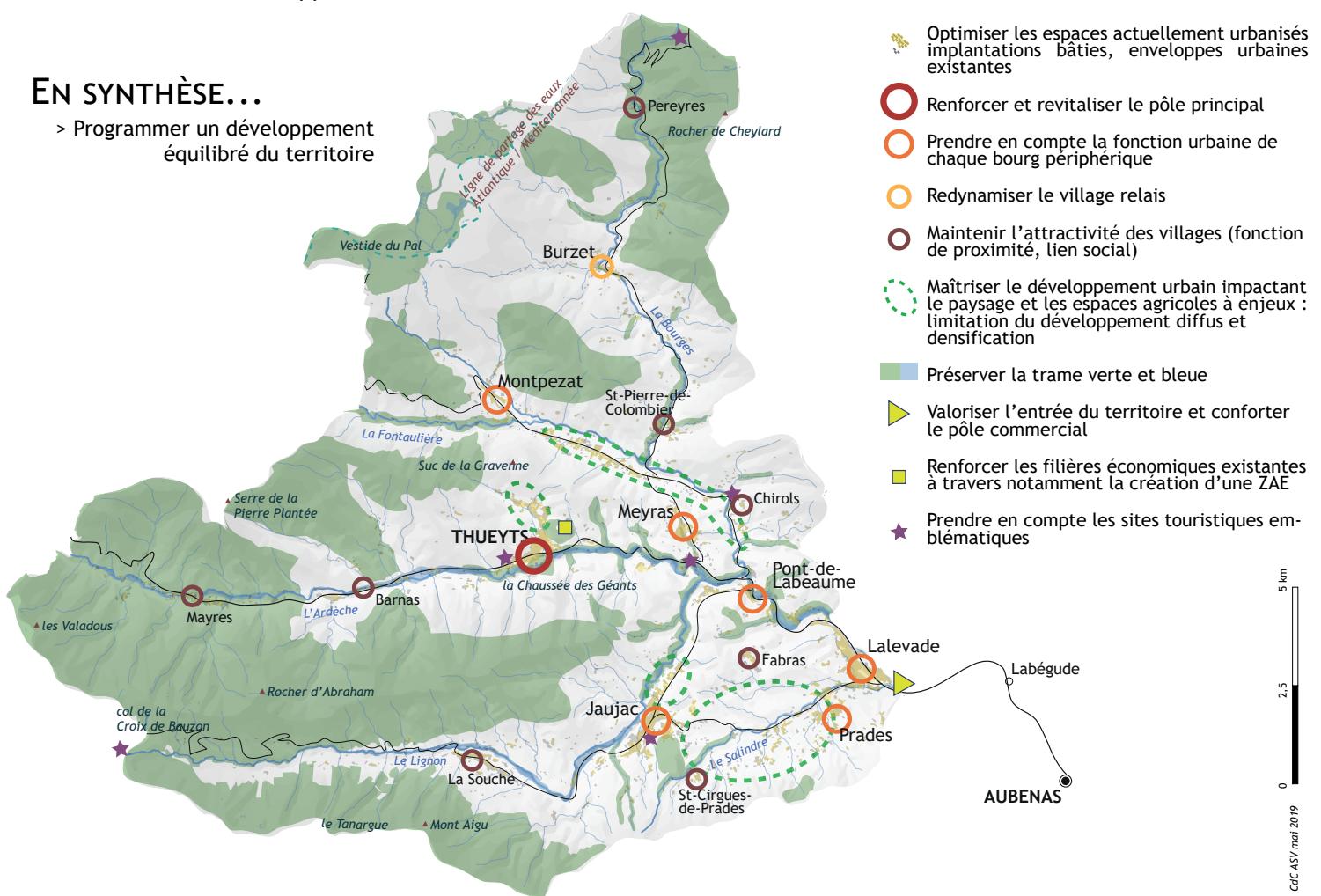
Les enjeux environnementaux, énergie-climat et agricoles sont traités de manière transversale dans tout le projet.

> Le PADD, décliné autour des 4 axes suivants :

1. Offrir une attractivité renouvelée dans le pôle principal, les bourgs périphériques et les villages pour accueillir une population diversifiée
2. Réinventer l'installation d'initiatives économiques et culturelles, tout en veillant au renforcement des filières économiques existantes
3. Préserver les espaces ressources du territoire comme levier d'un développement local et durable
4. S'appuyer sur les axes structurants de découverte des paysages et supports de mobilité pour accompagner durablement le développement du territoire.

EN SYNTHÈSE...

- > Programmer un développement équilibré du territoire



> Pour en savoir plus...

Les orientations générales du PADD sont à découvrir sur le site internet de la communauté de communes : www.asv-cdc.fr/urbanisme-plui/

LA SUITE...

Le travail sur la partie réglementaire (règlement écrit, zonage et les orientations d'aménagement et de programmation) est en cours de définition avec l'ensemble des acteurs (élus, partenaires institutionnels...). Il s'agit des pièces opposables aux futurs autorisations d'urbanisme permettant la déclinaison concrète des orientations du PADD.



Atelier de travail à Prades avec des élus dans le cadre de la stratégie paysagère



POUR TOUTE CONTRIBUTION, QUESTION OU REMARQUE...

Un registre de concertation est mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes

- courriel : plui@ardechedessourcesetvolcans.com
- adresse postale : Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, 12 rue du Pouget, Château de Blou, 07330 Thueyts
- téléphone : 04 75 89 01 48